

TARIFS « PATINOIRE »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° DEC2019-131 du 28 novembre 2019, modifiant les tarifs de l'activité Patinoire,

Considérant, l'augmentation du coût du service, justifiant la révision du tarif de l'entrée enfant et de l'entrée adulte,

DECIDE

Article 1 :

A compter du 1^{er} décembre 2024, les tarifs de la Patinoire de Crépy-en-Valois sont fixés comme suit :

Entrée enfant (jusqu'à 14 ans)	3 euros
Entrée adulte	5 euros
Tarif Famille : 4 entrées + 4 locations patins (comprenant 1 ou 2 adultes)	17 euros
Entrée scolaire : Collèges, lycées, écoles extérieures à Crépy-en-Valois (gratuit pour les écoles primaires de Crépy-en-Valois) Gratuité pour les accompagnants	1 euro
Location Patins	1 euro
Ecole de patinage (1 leçon) par personne	10 euros
Ecole de patinage (Forfait 4 leçons) par personne	25 euros
Location chalet - Associations crépynoises	250 euros
Location chalet - Associations et Comités des Fêtes extérieurs	300 euros
Location chalet - Comité entreprise et autres – Crépy-en-Valois	550 euros
Location chalet - Comité entreprise et autres – Hors Crépy-en-Valois	600 euros
Grands panneaux publicitaires (1200x600)	280 euros
Grands panneaux publicitaires (1200x600) (avec réutilisation du panneau existant)	200 euros
Petits panneaux publicitaires (800x600)	180 euros
Petits panneaux publicitaires (800x600) (avec réutilisation du panneau existant)	100 euros

Les tarifs pour les panneaux publicitaires sont payables chaque année, et s'entendent pour la durée de la patinoire.

Article 2 :

Les recettes ci-dessus détaillées sont encaissées sur la régie de recettes « Animations d'hiver ».

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 28 octobre 2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

29 OCT. 2024

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241028-DEC2024-110-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024